



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP(OCA)/MED IG.12/2
28 septembre 1999

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Onzième réunion ordinaire des Parties contractantes
à la Convention pour la protection de la mer
Méditerranée contre la pollution et à ses Protocoles

Malte, 27-30 octobre 1999

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Introduction

La Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Tunis, 18-21 novembre 1997) a accepté l'offre du Gouvernement de Malte d'accueillir la Onzième réunion ordinaire des Parties contractantes du 27 au 30 octobre 1999.

Les annotations qui suivent à l'ordre du jour proposé pour la réunion ont été rédigées par le Secrétariat afin d'aider la réunion dans ses délibérations. La séance d'ouverture sera précédée par des consultations informelles, qui commenceront à 9 heures, entre les chefs de délégation. Il est escompté de ces consultations qu'elles faciliteront la bonne organisation de la réunion.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte le mercredi 27 octobre 1999, à 10 heures, à l'hôtel New Dolmen, Malte. Conformément au règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes, le Président élu par la Dixième réunion ordinaire, le Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire de la Tunisie, ouvrira officiellement la réunion. Il est prévu que le Ministre de l'environnement de Malte souhaitera la bienvenue aux Parties contractantes et aux observateurs au nom de son Gouvernement. Le Directeur exécutif du PNUE ou son représentant fera une déclaration liminaire.

Point 2 de l'ordre du jour: Règlement intérieur

Le règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes s'appliquera *mutatis mutandis* à la réunion (doc. UNEP/IG.43/6, annexe XI).

Point 3 de l'ordre du jour: Élection du Bureau

Conformément à l'article 20, tel que modifié, la réunion élira, parmi les représentants des Parties contractantes, un Président, quatre Vice-Présidents et un Rapporteur.

Point 4 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

L'ordre du jour provisoire établi par le Secrétariat a été distribué sous la cote UNEP(OCA)/MED IG.12/1.

La réunion examinera et adoptera l'emploi du temps figurant en annexe au présent document. À ce stade, la réunion pourrait également se prononcer sur la méthode de sélection pour le renouvellement des membres non-Parties contractantes de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD).

Un système d'interprétation en anglais, arabe, espagnol et français sera assuré à toutes les séances plénières.

Point 5 de l'ordre du jour: Vérification des pouvoirs

Chaque Partie contractante sera représentée par un représentant accrédité qui pourra être accompagné des suppléants ou conseillers qu'elle estimera nécessaires (article 18 du règlement intérieur). Conformément à l'article 19, les pouvoirs des représentants et les noms des suppléants et des conseillers seront communiqués au Directeur exécutif avant la séance d'ouverture de la réunion. le Bureau examinera les pouvoirs et fera rapport à la réunion.

Point 6 de l'ordre du jour: Rapport du Directeur exécutif sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du Plan d'action pour la Méditerranée

Le Coordonnateur présentera le document UNEP(OCA)/MED IG.12/3, et notamment la section retraçant les activités menées au cours de l'exercice biennal 1998-1999 dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée, y compris les activités liées à la Commission méditerranéenne du développement durable.

Point 7 de l'ordre du jour: Débat général sur l'environnement et le développement durable dans la région méditerranéenne

Ce point de l'ordre du jour comportera un segment ministériel. Il est prévu que les chefs de délégation feront des déclarations sur l'environnement et le développement durable dans la région méditerranéenne. Ces déclarations ne devraient pas dépasser 15 minutes chacune. Quelques observateurs feront alors leurs propres déclarations à propos des activités du Plan d'action pour la Méditerranée et du développement durable de la région méditerranéenne.

Point 8 de l'ordre du jour: Recommandations et budget-programme proposés pour l'exercice biennal 2000-2001 et contributions des Parties contractantes au Fonds d'affectation spéciale pour ledit exercice

Le Coordonnateur présentera les sections du document UNEP(OCA)/MED IG.12/3 relatives aux recommandations et au budget-programme proposés pour 2000-2001. La réunion sera invitée à examiner les propositions et à se prononcer à leur sujet en conséquence. Plus concrètement, la réunion aura à examiner les questions suivantes:

- I. Coordination:
 - A. Cadre juridique et institutionnel
 - B. Commission méditerranéenne du développement durable (avec trois ensembles de recommandations thématiques aux annexes 1, 2 et 3 du document UNEP(OCA)/MED IG.12/3)
 - C. Information et participation (avec une Stratégie du PAM en matière d'information à l'annexe 4 du document UNEP(OCA)/MED IG.12/3)
 - D. Coopération et coordination avec les organisations des Nations Unies, les secrétariats de conventions, les OIG et autres institutions
 - E. Coopération et coordination avec les organisation non gouvernementales (avec les recommandations proposées sur la coopération PAM/ONG à l'annexe 5 du document UNEP(OCA)/MED IG.12/3)
 - F. Réunions et conférences organisées dans le cadre du PAM.

- II. Composantes:
 - A. Prévention et maîtrise de la pollution (se reporter également au document UNEP(OCA)/MED IG.12/4)
 - B. Conservation de la diversité biologique (se reporter également aux documents UNEP(OCA)/MED IG.12/5, IG.12/6 et IG.12/7)
 - C. Développement durable des zones côtières
 - D. Intégration de l'environnement et du développement.

Point 9 de l'ordre du jour: Date et lieu de la Douzième réunion ordinaire des Parties contractantes en 2001

La réunion sera invitée à envisager les dates et lieu précis de la Douzième réunion ordinaire des Parties contractantes qui sera convoquée en 2001.

Point 10 de l'ordre du jour: Questions diverses

Au titre de ce point de l'ordre du jour, des participants ou le Secrétariat pourront éventuellement appeler l'attention de la réunion sur d'autres questions se rapportant au Plan d'action pour la Méditerranée.

Point 11 de l'ordre du jour: Adoption du rapport de la réunion

Un projet de rapport sera soumis aux participants pour adoption.

Point 12 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

Il est prévu que le Président prononcera la clôture de la réunion le samedi 30 octobre 1999, à 18 heures.

Onzième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et à ses Protocoles, Malte, 27-30 octobre 1999				
EMPLOI DU TEMPS PROPOSE				
	MERCREDI, 27 OCTOBRE	JEUDI, 28 OCTOBRE	VENDREDI, 29 OCTOBRE	SAMEDI, 30 OCTOBRE
09.30-11.00	1. Ouverture de la réunion 2. Règlement intérieur 3. Election du Bureau 4. Adoption de l'ordre du jour provisoire	7. Débat général et présentations par les délégations (suite) 8. <u>Recommandations</u> et <u>budget-programme</u> proposés pour 2000-2001	II. Composantes A. Prévention et maîtrise de la pollution	LIBRE (Préparation du rapport par le Secrétariat)
11.00-11.30	PAUSE CAFE			
11.30-13.00	6. <u>Rapport d'avancement</u> du directeur exécutif, sur les activités du PAM de l'exercice 1998-1999 y compris la CMDD	5. Vérification des pouvoirs I. Coordination I.A. Cadre juridique et institutionnel I.B. Commission Méditerranéenne du développement durable	II.B. Conservation de la diversité biologique	LIBRE (Préparation du rapport par le Secrétariat)
13.00-14.30	DEJEUNER			
14.30-16.00	7. <u>Débat général</u> sur les questions liées à l'environnement et au développement durable en Méditerranée	I.B. Commission Méditerranéenne du développement durable (suite) I.C. Information and participation	II. C. Développement durable des zones côtières	11. <u>Adoption du rapport</u>
16.00-16.30	PAUSE CAFE			
16.30-18.00	7. Débat général (suite) · Segment ministériel · Autres chefs de délégations · Observateurs	I.D. Coopération avec les Nations Unies et les OIG I.E. Coopération avec les ONG I.F. Réunions du PAM	II. D. Intégration de l'environnement et du développement 9. Date et lieu de la Douzième réunion ordinaire 10. Questions diverses	11. Adoption du rapport 12. Clôture de la réunion